

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**416<sup>ième</sup> séance**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**, tenue le 6 septembre 2011, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire  
Mme Danielle Elliott, conseillère  
M. Gilbert Tremblay, conseiller  
Mme Diane Aubut, conseillère  
Mme Germaine Leboeuf, conseillère  
M. Mario Charest, conseiller  
M. Yves Vinette, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

1. **Prière**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

**2011-09-235** Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2011**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

**2011-09-236** Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2011 est adopté tel que rédigé.

Adoptée.

4. **Affaires découlant du procès-verbal précédent**

Aucune intervention.

5. **Informations générales**

5.1 : **Statistiques**

5.1.1 : Consommation électrique

5.1.2 : Consommation d'eau

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique.

## **6. Correspondance**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois d'août.

## **7. Administration générale**

### **7.1 : Adoption des comptes**

**2011-09-237** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 799 555,91 \$.

Liste des comptes payés	516 749,32 \$;
Liste des comptes à payer	216 643,99 \$;
Liste des salaires	66 162,60 \$;

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

### **7.2 : Argent encaissé**

L'argent reçu au cours du mois d'août est de 96 275,90 \$.

### **7.3 : Autorisation au maire et au directeur général**

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement numéro 2011-306 décrétant un emprunt de 2 949 947 \$ pour la mise aux normes de l'eau potable;

ATTENDU QU'une aide financière de 921 226 \$ est accordée à la municipalité dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec – Municipalités;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement d'emprunt numéro 2011-306;

ATTENDU QUE la municipalité a donné un contrat à Pronex excavation inc. pour effectuer des travaux de mise aux normes de l'eau potable;

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer un emprunt temporaire pour payer mensuellement les travaux suite à l'acceptation par la firme d'ingénieurs Consultants Mésar inc.;

**2011-09-238** Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire Yvon Lafond et le directeur général René Roy à signer avec la Caisse Desjardins du Sud des Chenaux un prêt temporaire de deux million cinq cent mille dollars (2 500 000 \$).

Adoptée.

### **7.4 : Formations**

**2011-09-239** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à suivre une formation sur le code d'éthique des employés municipaux, le 9 novembre prochain, à Shawinigan;

D'autoriser l'adjointe administrative à suivre une formation web sur la taxation et grand-livre de PG MegaGest, les 13, 21 septembre prochain et un séminaire de formation par PG MegaGest, le 20 octobre prochain, à Trois-Rivières;

Les frais d'inscription et les dépenses encourues seront payés par la municipalité suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

#### 7.5 : **Convention de travail directeur général/secrétaire-trésorier**

**2011-09-240** Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'accepter les conditions de travail du directeur général/secrétaire-trésorier tel que présenté par le comité des ressources humaines aux membres du conseil en date du 10 août dernier et confirmer par le maire en date du 11 août dernier au directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée.

#### 7.6 : **Code d'éthique**

**2011-09-241** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'adopter un nouveau code d'éthique pour les administrateurs, les dirigeants et les employés de la municipalité tel que présenté lors de la formation organisée par la Fédération québécoise des municipalités en date du 11 juin dernier.

Adoptée.

**2011-09-242** Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution numéro 2007-04-130 concernant l'adoption d'un code d'éthique.

Adoptée.

### **8. Période de questions**

Une personne pose des questions d'ordre général : argent encaissé, convention de travail du directeur général.

### **9. Aréna**

#### 9.1 : **Protocole d'entente relatif aux frais d'inscription des jeunes utilisateurs de l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade**

La municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan a fait parvenir le protocole d'entente signé relatif aux frais d'inscription des jeunes utilisateurs de l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

#### 9.2 : **Emploi journalier**

**2011-09-243** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'autoriser le comité de sélection à engager l'employé qui travaillera à l'aréna, à l'entretien ménager des bâtisses et la brigade scolaire après les entrevues qui auront lieu le mercredi 7 septembre prochain; le nom de la personne choisie sera déposé à la table du conseil lors de la séance du 3 octobre prochain.

Adoptée.

### **9.3 : Organisation du travail à l'aréna et horaire**

Il y aura une rencontre du directeur général avec la directrice du service des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna et la responsable du restaurant pour déterminer les cédules de travail des employés à l'aréna et du nouvel employé journalier, le 9 septembre prochain.

## **10. Service incendie**

### **10.1 : Camion-citerne**

Considérant que la municipalité a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le règlement d'emprunt numéro 2011-313 pour l'acquisition du camion-citerne d'incendie, une rencontre sera fixée avec les conseillers responsable du service incendie, du directeur et directeur adjoint du service d'incendie ainsi que le directeur général/secrétaire-trésorier dans le but de préparer un devis pour l'acquisition du dit camion-citerne.

### **10.2 : Habit de pompier**

**2011-09-244** Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'acquisition d'un habit de pompier, d'une paire de bottes, de boyaux d'incendie, d'une paire de gants et contenant de mousse pour l'autopompe.

Adoptée.

## **11. Urbanisme et zonage**

### **11.1 Avis de conformité du règlement numéro 2011-312**

La MRC des Chenaux a émis un certificat de conformité en date du 22 août 2011, suite à l'adoption du règlement numéro 2011-312 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262, autorisant les habitations bifamiliales et multifamiliales dans la zone 108-R.

### **11.2 Membre du comité consultatif d'urbanisme**

Considérant qu'il manque toujours un membre pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme, une nouvelle invitation sera transmise par circulaire dans le but de pourvoir un poste.

## **12. Hôtel de ville**

Le maire informe qu'il a un rendez-vous au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en septembre prochain pour déposer les documents demandés par le ministère.

## **13. Demandes**

### **13.1 : Propriétaire d'un terrain contiguë à l'élargissement de la 3<sup>e</sup> avenue**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'élargissement d'une partie de la 3<sup>e</sup> avenue ce qui entraîne lors d'averses, l'eau de la rue se draine sur un terrain privé avec photos à l'appui;

**2011-09-245** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'installation d'une chaîne de trottoir qui sera installée dans les limites de la rue et du propriétaire.

Adoptée.

### 13.2 : **Club Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade**

Il y aura une rencontre le 19 septembre prochain avec tous les organismes qui louent des locaux au Centre communautaire Charles-Henri Lapointe concernant les nouveaux tarifs de location des locaux et de la grande salle.

### 13.3 : **Fabrique Sainte-Anne-de-la-Pérade**

**2011-09-246** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'accepter une publicité au verso du feuillet paroissial du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 30 septembre 2012 au montant de 180 \$ payable à la Fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

### 13.4 : **Fondation canadienne Espoir jeunesse**

**2011-09-247** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de refuser la demande d'autorisation de droit de solliciter de porte à porte à la Fondation canadienne Espoir jeunesse

Adoptée.

### 13.5 : **Reconnaissance de l'ancienneté**

CONSIDÉRANT la demande d'un employé municipal pour que la municipalité reconnaisse ses années de service en date de l'année 1994;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations salariales les employés syndiqués ont accepté unanimement le tableau d'ancienneté tel qu'il est inscrit dans la convention collective actuelle;

**2011-09-248** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de refuser cette demande.

Adoptée.

### 13.6 : **Proclamation Semaine de la justice**

ATTENDU QUE face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

ATTENDU QUE les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement.

ATTENDU QUE le thème de la Semaine de la justice réparatrice, pour cette année, «Nouveau regard sur la justice», donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine;

PAR CONSÉQUENT,

**2011-09-249** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que le maire Yvon Lafond proclame par la présente, la semaine du 13 au 20 novembre 2011, Semaine de la justice réparatrice à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

### 13.7 : Demande d'appui à la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE TransCanada PipeLine ltd soumet une demande à la CPTAQ en regard du lot 4 175 924 dans le but d'une utilisation non agricole temporaire à des fins d'accès et d'aires de travail reliés à des travaux d'entretien du gazoduc;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme aux règlements municipaux incluant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le schéma d'aménagement de la MRC des Chenaux et respecte l'homogénéité du territoire;

PAR CES MOTIFS,

**2011-09-250** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Pérade appui la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture faite par TransCanada PipeLine ltd sur le lot numéro 4 175 924.

Adoptée.

### 13.8 : Application des règlements concernant les chiens et animaux

CONSIDÉRANT que deux propriétaires de chiens demandent que la municipalité applique le règlement numéro 98-167, articles 4, 6 et 12, le règlement numéro 2010-301, article 2 et le règlement numéro 96-139, articles 2, 16 et 25;

CONSIDÉRANT QU'un chien sur le territoire de la municipalité a mordu à quatre reprises les mêmes chiens;

CONSIDÉRANT QUE par l'article 4 a) du règlement numéro 98-167, un chien qui a mordu un animal constitue une nuisance et est prohibé la garde d'un chien;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 6 du règlement numéro 98-167, l'animal qui a mordu peut être capturé ou saisi au domicile de son gardien et mettre en fourrière, en cage ou en enclos et après les délais de 24 ou 48 heures, la municipalité peut faire euthanasier l'animal ou le propriétaire doit s'engager par écrit à se départir du chien;

**2011-09-251** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que la municipalité applique les règlements 98-167, 2010-301 et 96-139 et autorise le responsable pour ramasser les chiens à se rendre au domicile du propriétaire du chien en cause dans le but d'appliquer la réglementation municipale à cet effet.

Adoptée.

## **14. Divers**

### **14.1 : Formation Sécurité civile**

- 2011-09-252** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à participer à une formation sur l'élaboration d'un plan de sécurité civile qui aura lieu le 21 septembre prochain, à Batiscan; les frais d'inscription et les dépenses encourues seront payés par la municipalité suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

### **14.2 : Rapport de subvention**

- 2011-09-253** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée.

### **14.3 : Intersection rues Sainte-Anne et d'Orvilliers**

CONSIDÉRANT que les travaux exigés par la résolution numéro 2011-02-049 n'ont pas été exécutés et qu'il y avait eu un délai additionnel jusqu'au 15 août 2011;

- 2011-09-254** Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accepter les recommandations de Me Richard Lambert qu'advenant que les travaux ne soient pas exécutés en date du 16 septembre 2011, la municipalité donne instruction à Me Richard Lambert d'instituer les procédures judiciaires appropriées, sans autre avis et délai;

Que les services de monsieur Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre soient retenues pour préparer la description technique de la partie de rue appartenant à la municipalité.

Adoptée.

### **14.4 : Arrêts sur la rue Saint-Ignace**

- 2011-09-255** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à faire installer des arrêts obligatoires de chaque côté sur la rue Saint-Ignace à l'intersection des rues Saint-Ignace et de Suève; par une circulaire la population sera informée ainsi qu'une copie de résolution sera transmise à la Sûreté du Québec, poste MRC des Chenaux.

Adoptée.

### **14.5 : Arbres à couper**

Le conseiller Gilbert Tremblay informe qu'il y aura certaines branches d'arbres ou arbres à couper à certains endroits pour effectuer le déneigement des rues sur le territoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

#### 14.6 : **Déneigement rang Price**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement du rang Price est terminé depuis le printemps 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur actuel ne peut poursuivre le travail puisqu'il n'a pas le contrat avec la municipalité de Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général/secrétaire-trésorier a communiqué avec la municipalité Saint-Prosper pour que le travail soit effectué par ladite municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Prosper accepte pour un an de déneiger le rang Price au coût de 2 793,52 \$ tel que la dernière année du contrat;

**2011-09-256** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition et d'autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer l'entente.

Adoptée.

#### 14.7 : **Location terrains de balle**

**2011-09-257** Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte de louer les deux terrains de balle à l'Association des jeunes ruraux du Québec (AJRQ), le 17 septembre prochain, au montant de 400 \$ pour les deux terrains.

Adoptée.

#### 14.8 : **Nouvelle tarification de location des locaux et salles du Centre communautaire Charles-Henri Lapointe et Centre récréatif Jean-Guy Houle**

Les membres du conseil travaillent sur la préparation d'une nouvelle tarification des locaux et salles du Centre communautaire Charles-Henri Lapointe et Centre récréatif Jean-Guy Houle.

#### 14.9 : **Tournoi de balle**

Le maire informe que le tournoi de balle de la fin de semaine de la Fête du Travail a été annulé à cause de la température.

#### 14.10 : **Étude de revitalisation**

Il y aura une rencontre le vendredi 9 septembre prochain concernant ce dossier.

#### 14.11 : **Ministère des Transports du Québec**

**2011-09-258** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité de confirmer au Ministère des Transports du Québec que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte que les travaux de sécurité de la traverse des piétons présentant une déficience visuelle à l'intersection de la route 138 et rue Sainte-Anne, soient reportés à l'an 2012.

Adoptée.



#### 14.12 : Étude récréotouristique

Le maire donne de l'information sur le dépôt de l'étude récréotouristique qui a eu lieu le 25 août dernier.

#### 14.13 : Internet

Le maire informe que le travail se continue sur le nouveau site Internet.

#### 14.14 : Comité Vert La Pérade

Le Comité Vert La Pérade a reformulé une demande pour interdire l'arrosage par voie aérienne et le maire informe qu'il y aura une rencontre à huis clos dans la semaine du 11 septembre prochain pour discuter de ce dossier.

### 15. Dommages à des propriétés

#### 15.1 : Dommages causés à des propriétés suite à des pluies abondantes

CONSIDÉRANT QUE des propriétaires des rues de la Fabrique, Ricard et Marcotte informent que la municipalité pourrait être tenue responsable suite à des infiltrations d'eau lors d'orage survenu le 22 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux avaient vérifié les tuyaux d'égout et pluviaux lors de cet orage et que lesdits tuyaux étaient remplis à 50 % de leur capacité et que le refoulement ne peut pas provenir du réseau municipal;

**2011-09-259** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ni toute responsabilité dans ce dossier.

Adoptée.

### 16. Rapport de comités

La conseillère Danielle Elliott donne de l'information concernant la bibliothèque.

Le conseiller Mario Charest informe que le comité de loisir travail sur un dossier dans le but de recevoir une subvention de 50 % pour des travaux à effectuer sur le terrain des loisirs.

La conseillère Diane Aubut informe que la Semaine de la culture aura lieu dans la semaine du 2 octobre prochain et qu'il y aura une navette mise à la disposition des gens pour aller visiter le site du Domaine seigneurial Sainte-Anne.

Le maire Yvon Lafond donne de l'information concernant l'organisation du tournoi de golf Charles-Henri Lapointe dont entre autres le nombre d'inscriptions; il se pose des questions sur le projet d'aménagement des terrains de balle.

La conseillère Germaine Leboeuf informe que tous les loyers de l'Office municipal d'habitation sont loués et que la visite des Fleurons du Québec a eu lieu le 31 août dernier.

**2011-09-259-1** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de demander à l'animatrice en chef des terrains de jeux à faire parvenir à la municipalité un rapport sur les activités de la dernière saison.

Adoptée.

## **17. Autres sujets**

### **17.1 : Responsable de l'administration du bar à l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade**

**2011-09-260** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité de nommer monsieur René Roy, directeur général de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, chargé d'administrer le bar de l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade situé au 161, rue Gamelin, à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

## **18. Période de questions**

Des personnes posent des questions d'ordre général : date limite pour l'installation des fosses septiques conformes.

## **19. Clôture de la séance**

**2011-09-261** L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 21 h 11.

Adoptée.

---

Yvon Lafond,  
Maire

---

René Roy,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Yvon Lafond, maire